

Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service de l'Agriculture.
N° 23.

Ruhengeri, le 28 février 1952.

Objet:
Emplacements pour viviers.

A



Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre N° 3229/Agri.8. du 3 novembre 1951, j'ai l'honneur de vous envoyer en annexe une liste des emplacements que nous semblent propices à l'établissement de viviers.

A mon grand regret nous n'avons pu trouver les 15 emplacements demandés dans votre lettre citée plus haut, car j'estime qu'une grande partie du Territoire de Ruhengeri est située à trop haute altitude si on envisage de peupler les futurs étangs avec du Tilapia, en outre différentes régions du Territoire sont complètement dépourvues d'eau. Sous ces raisons nos recherches ont eu lieu dans les provinces du Kibali (en partie) Bugarura, Bukonya et les parties basses du Buhoma.

L'Agronome-adjoint principal.
I. Op de Beeck

A Monsieur le Résident du Ruanda.

KIGALI.

Sous le couvert de Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à RUHENGERRI.

Emplacements proposés pour l'établissement

des étangs.

Etangs de barrage.
Province du Bukonya.
I/NEMBA.

- a. Etang qui serait alimenté par la rivière NYARUTOVU et la MUGUNGA qui donneraient ensemble un débit d'environ 28 L/sec. en saison sèche.
 - b. Absence de crûs
 - c. Au milieu de la vallée on atteint une couche d'argille à 1,5 m. de profondeur et aux quarts latéraux à 1 m. de profondeur.
 - d. On peut y employer sans les moindres difficultés et sans y construire des camps au moins 500 indigènes durant des mois entiers.
 - e. La vallée ne comprend pas d'habitations mais elle est tout à fait cultivée, la terre y coûterait 4.250 frs. l'Ha.
 - f. Ce vivier peut facilement être lié à la route d'Astrida-Ruhengeri, il y aurait 1 Km de route à faire ainsi qu'un pont.
- 2/ Gaseke.

- a. Etang à alimenté par la rivière GASEKE, rivière avec un débit de 30 L/sec en saison sèche.
- b. Crûs sans importance.
- c. Au milieu de la vallée et aux quarts latéraux on atteint une couche d'argille une couche d'argille à une profondeur de 1;75 à 2 m/ seulement.
- d. Sans avoir recours aux camps de travailleurs la M.O.I. peut être fournie facilement.
- e. La vallée ne comprend pas d'habitations mais à y est très bonne et de ce fait coûterait environ 4.250 frs. l'Ha.
- f. Etang qui serait facilement accessible car il n'y aurait qu'un pont à faire sur la Mukungwa et 50 m. de route pour le lier à la route Astrida-Ruhengeri.

Province du Bugarura.

3E/Bugaragara-Rukore.

- a. Etang qui serait alimentée par la Gaseke (rivière mentionnée plus haut).
- b. Crûs sans importance.
- c. Ont atteint seulement une couche d'argille qu'après 2 mètres.
- d. Grandes difficultés de M.O.I. sauf en faisant recours aux camps pour travailleurs.
- e. Vallée qui ne comprend pas d'habitations mais qui est constituée par une très bonne terre, le rachat de cette terre serait par conséquent d'environ 4.250 frs. à l'Ha.
- f. Ce vivier aurait une très grande importance non seulement parce qu'il serait facilement à relier à la route qui va à Janja, mais il peut intéresser la population de certaines parties du Bugarura et du Bukonya. En outre la population y est extrêmement dense.

Etangs en dérivation.

Province du Kibali:

- 1/Kinoni
- 2/Le débit de la rivière en saison sèche est d'environ 20 L/sec.
- 3/Pas de crûes importantes.
- 4/Dans le milieu de la vallée on atteint le bed-rock à 1,50 m.
- 5/Toutes les facilités en ce qui concerne la M.O.I.
- 6/Le vivier est situé à côté de la route Kigali-Ruhengeri dans une région densément peuplée.

Province du Bugarura.

- 1/Rutare (Muko)
- 2/Race sur la Mukungwa existante, travaux d'aménagement à faire, éventuellement.
- 3/néant
- 4/A 1,50m. on atteint un bed-rock qui tantôt composé des pierres imperméable tantôt de pierres de lave.
- 5/Ni huttes ni autres constructions se trouvent dans la vallée, seulement les terres seraient à payer aux indigènes.
- 6/Nécessité de construire un camp pour travailleurs si on veut travailler avec 150 indigènes.
- 7/Ce vivier peut-être lié à la route d'Astrida-Ruhengeri moyennant une route de 200 mètres et un pont sur la Mukungwa.
En outre ce vivier serait situé à la limite du Mukera, province dans laquelle il n'existe pas de possibilités, dans les environs de Ruhengeri même ce qui redrait son surveillance plus facile.

Province du Buhoma-Rwankeri.

- 1/Nyamutera
- 2/La rivière de la Nyamutera donne un débit de au moins 25 L/Sec. en saison sèche.
- 3/Il n'y a pas des crûes considérables.
- 4/On atteint déjà le bed-rock à une profondeur de 1 m. Seulement il y a des doutes que la terre soit assez compacte pour les digues.
- 5/Vallée sans habitations indigènes, mais d'une terre très fertile
- 6/Aucune difficulté en ce qui concerne la M.O.I.
- 7/Les environs sont densément peuplés, le vivier se trouverait juste à côté de la route Astrida-Ruhengeri.

Province de Bukonya.

- 1/Janja.
- 2/La rivière Nacyarutovu (mentionnée déjà plus haut) donne un débit d'environ 20 L/sec. en saison sèche.
- 3/Au milieu de la vallée on atteint une couche d'argile à une profondeur de 2m. et aux quarts latéraux à une profondeur de 1,5m.
- 4/Il n'y a pratiquement pas des crûes.
- 5/Il n'y pas d'habitation dans la vallée, seulement toutes les terres y sont cultivées.
- 6/Toutes les facilités y existent en ce qui concerne la M.O.I.
- 7/L'emplacement est situé juste à côté de la route de Janja, dans une région densément peuplée à quelques kms. du centre de la chefferie.